

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 FEVRIER 2018
Convocation du 20 février 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Véronique BLANDEL, Christian MOTREFF, Murielle ALLAIN, Jean-Claude GUIGUEN, adjoints, Corinne MARTIN, Guy LE CLAINCHE, Louise-Marie GUEGAN, Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN, Michel RAULT, Corinne RICHARD, Loïc PLANCHON, Anthony CADET,

ABSENTE : Hélène VALY

SECRETAIRE : Véronique BLANDEL

01- Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018.

**02- Vote des comptes administratifs 2017
« commune et lotissements »**

Le conseil municipal de Neulliac réuni sous la présidence de Madame Véronique BLANDEL adjointe, le 26 février 2018, à 19 heures, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné,
1° - lui donne acte de la présentation faire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 798 684,14 €
Recettes : 1 057 497,99 €
Report excédent 2016 : 99 820,36 €
Le résultat cumulé est donc de + **358 634,21 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 279 992,34 €
Recettes : 320 845,48 €
Report déficit 2016 : 71 260,52 €
Le nouveau déficit cumulé est de - 30 407,38 €
Les restes à réaliser sont de 195 900 € en dépenses.

Lotissement les Hauts de Kerrech

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 16 507,42 €
Recettes : 5 214,52 €
Report déficit 2016 : 41 572,64 €

Le résultat cumulé est donc de - 52 865,54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 5 716,20 €
Recettes : 15 916,61 €
Report excédent 2016 : 7 354,81 €

Le nouvel excédent d'investissement est de + 17 555,22 €

Tous les lots de ce lotissement sont vendus.

Lotissement les Chênes

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 111 165,99 €
Recettes : 173 314,69 €
Report déficit 2016 : 125 893,80 €

Le résultat cumulé est donc de - 63 745,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 119 543,37 €
Recettes : 103 140,00 €
Report excédent 2016 : 30 669,04 €

Le nouvel excédent d'investissement est de + 14 265,67 €.

A noter sur ce lotissement, le versement du solde sur le fonds de concours accordé par Pontivy Communauté de 56 197 € soit 100 000 € au total. Le stock restant à vendre sur ce lotissement est de 3 Lots pour une superficie totale de 1 516 m².

Lotissement les jardins du bocage

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 150 701,13 €
Recettes : 150 701,13 €
Report excédent 2016 : 0,25 €

Le résultat cumulé est donc de + 0,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 150 701,13 €
Recettes : 148 676,13 €
Report excédent 2016 : 1 323,87 €

Le nouveau déficit d'investissement est de - 701,13 €

Lotissement Espace Amédée

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 140 517,02 €
Recettes : 140 517,02 €
Report excédent 2016 : 0 €

Le résultat cumulé est donc de 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 140 517,02 €
Recettes : 131 882,94 €
Report déficit 2016 : 131 882,94 €

Le nouveau déficit d'investissement est de - 140 517,02 €

Monsieur le Maire rappelle que les bons résultats 2017 sont dus à une très bonne gestion des dépenses de fonctionnement. En 2017 les investissements ont été limités, aucun emprunt n'a été réalisé et les lignes de crédits ont été remboursées.

VOTANTS : 14

Budget principal : **14 POUR**

Budget annexe lotissement « les hauts de Kerrech » : **14 POUR**

Budget annexe lotissement « Les Chênes » : **14 POUR**

Budget annexe lotissement « les jardins du bocage » : **14 POUR**

Budget annexe lotissement « espace Amédée » : **14 POUR**

03 - RIFSEEP : mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.)

Monsieur le Maire de Neulliac informe le conseil municipal que la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel lié à l'engagement professionnel (C.I.A.) est obligatoire en vertu du principe de parité entre la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale.

Il précise que le complément indemnitaire annuel tient compte des résultats de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Chaque part est affectée d'un montant plafond de référence sur la base duquel est défini le montant individuel attribué à l'agent, en fonction de critères déterminés.

Le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et 2 abstentions, décide d'instaurer le complément indemnitaire à compter du 1er janvier 2018 ;

04 - Participation financière à l'extension du réseau d'adduction d'eau potable à Chapeau Rouge

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux d'extension du réseau d'eau potable ont été réalisés à Chapeau Rouge. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge de cette extension du réseau d'eau potable à Chapeau Rouge pour un montant de 4 362,05 € TTC. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 au compte 678, autres charges exceptionnelles.

05 - Avenant n° 1 de l'entreprise Eiffage Route : travaux d'aménagement sécuritaire route de Kergrist

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'avenant n° 1 de l'entreprise Eiffage Rouge de Pontivy relatif aux travaux d'aménagement sécuritaire route de Kergrist d'un montant de 7 375 € H.T. (8 850 € T.T.C.) représentant une augmentation de % et portera donc le marché de 33 801,25 € H.T. à

41 176,25 € H.T. (40 561,50 € TTC à 49 411,50 € TTC).

Monsieur le Maire précise que cet avenant porte sur la construction de regards, de têtes de buses maçonnées, environ 80 m supplémentaires de tuyaux d'assainissement et de curage de fossés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire

- à signer l'avenant n° 1 de l'entreprise Eiffage Rouge de Pontivy relatif aux travaux d'aménagement sécuritaire route de Kergrist d'un montant de 7 375 € H.T. ainsi que tout document relatif à ce dossier
- à solliciter des subventions complémentaires au vu de cet avenant n° 1.

Revitalisation du Centre Bourg : Une réunion publique est prévue le 15 mars 2018 à 19h00 dans la salle émeraude.

La séance est levée à 21h15

VU, par Nous, Jean-Pierre LE PONNER, Maire de NEULLIAC, pour être affiché à la porte de la mairie le 28 février 2018 conformément aux prescriptions de l'article I 2121.25 de Code des Collectivités Territoriales

A NEULLIAC, le 28 février 2018